

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

RECONNAÎTRE LES VICTIMES DE L'EXPOSITION AUX ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS ET AMÉLIORER LEUR INDEMNISATION - (N° 2172)

Adopté

N° DN14

AMENDEMENT

présenté par
Mme Reid Arbelot, rapporteure et M. Le Gac, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« sont reconnues victimes de l'exposition aux essais nucléaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.